

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D202401302 - Participation de la commune pour les enfants scolarisés à l'école publique aux Epesses

Madame le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L131-5 du code de l'éducation, "chaque enfant de plus de 3 ans est inscrit soit dans la commune où ses parents ont une résidence, soit dans celle du domicile de la personne qui en a la garde".

Cependant, notre commune ne disposant pas d'école publique et en application de l'article L212-8 du Code de l'Education, notre commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation des enfants résidant sur notre territoire mais scolarisés dans une commune ayant une école publique.

Pour l'année scolaire 2022-2023, deux enfants de Saint Paul en Pareds ont été scolarisés à l'école publique Saint Exupéry aux Epesses.

Le montant des charges de fonctionnement par élèves s'élève à 804,70 € pour l'année scolaire, la participation demandée par la commune des Epesses est donc de 1 126,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE la somme de 1 126,58 € pour l'année scolaire 2022-2023
- AUTORISE Madame le Maire à mandater la somme correspondante à la commune des Herbiers
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2024 compte 6558.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 01/02/2024

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

